

SEANCE DU 21 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 21 du mois de MARS, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY EN VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jacques BEAUGRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 15/03/2016

Présents : René PANNIER, Jérôme GUERIN, Philippe BODIO, Catherine CHEVALIER, Flore QUILLET-JACQUOT, Georges VIALON, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Carole LEGROS et Raymond THOMAS

A été désigné Secrétaire de séance : Georges VIALON

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les points 1.3.2. – Affectation du résultat de fonctionnement 2015 budget Assainissement et 1.5.2. – Budget Primitif 2016 Assainissement sont retirés de l'ordre du jour faute de réponse de la comptable public.

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 novembre 2015**

Le procès-verbal de la dernière séance en date du 23 novembre 2015 a été approuvé à la majorité.

• **Présentation des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation**

Le Conseil Municipal PREND NOTE de la décision suivante :

- **Décision n°02/2015** : contrat d'engagement pour l'organisation du spectacle BADABOUM entre la commune de Cléry en Vexin et PRODUCTIONS BRUN-FACCIO, représentation prévue le dimanche 3 janvier 2016.

La dépense de la présente décision s'élève à 700,00 euros (sept cents euros).

1. Dossiers avec débat :

1.1. Vote des Comptes de Gestion du Trésorier 2015

1.1.1. Approbation du Compte de Gestion 2015 du Trésorier – Budget Commune

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de MARINES et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au point suivant de l'ordre du jour.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier de MARINES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

PRENDRE ACTE et APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier – Budget Commune pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Maire pour le même exercice.

1.1.2. Approbation du Compte de Gestion 2015 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de MARINES et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du budget Assainissement qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au point suivant de l'ordre du jour.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du budget Assainissement du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier de MARINES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

PRENDRE ACTE et APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier du Budget Assainissement pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget Assainissement du Maire pour le même exercice.

1.2. Vote des Comptes Administratifs 2015

1.2.1. Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Commune

Il est exposé à l'assemblée par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 faisant l'objet du Compte Administratif 2015.

Conformément à la législation en vigueur, Jacques BEAUGRAND, maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif 2015, René PANNIER, désigné Président, soumet au vote ce Compte Administratif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence de René PANNIER,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Présidence et du Compte de Gestion du Trésorier de 562 202,47 euros,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2015 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2014	Opération de l'exercice 2015		Part affectée à l'inv. Exercice 2015	Intégration de résultat par opération d'ordre	Résultat de clôture 2015
		Mandats émis	Titres émis			
Fonctionnement	509 780,63	289 242,35	304 271,62	102 266,12	1 110,32	423 654,10
Investissement	63 617,66	43 495,26	118 425,97			138 548,37
TOTAUX	573 398,29	332 737,61	422 697,59	102 266,12	1110,32	562 202,47

1.2.2. Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Assainissement

Il est exposé à l'assemblée par nature pour la section d'exploitation et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 faisant l'objet du Compte Administratif 2015 pour l'Assainissement.

Conformément à la législation en vigueur, Jacques BEAUGRAND, maire, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif 2015 - Budget Assainissement, René PANNIER, désigné Président, soumet au vote ce Compte Administratif de l'Assainissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, siégeant sous la présidence de René PANNIER,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Présidence et du Compte de Gestion du Trésorier de 112 322,48 euros,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOpte le Compte Administratif du Budget Assainissement de l'exercice 2015 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

	Résultat de clôture 2014	Opération de l'exercice 2015		Part affectée à l'inv. Exercice 2015	Résultat de clôture 2015
		Mandats émis	Titres émis		
Exploitation	60 056,14	9 293,57	20 758,29	16 745,91	54 774,95
Investissement	40 801,62	0,00	16 745,91		57 547,53
TOTAUX	100 857,76	9 293,57	37 504,20	16 745,91	112 322,48

1.3. Affectation des Résultats de fonctionnement 2015

1.3.1. Affectation du Résultat de fonctionnement – Budget Commune

Le Conseil Municipal, à la majorité, DECIDE d'affecter le résultat arrêté comme suit :

En fonctionnement :

Résultat de l'exercice	15 029,27
Résultats antérieurs	408 624,83
Résultat à affecter	423 654,10

En investissement :

Résultat de l'exercice	138 548,37
Besoin de financement	12 049,85
Solde des Restes à Réaliser	126 498,52

Affectation en réserves R 1068 en investissement	12 049,85
Report en fonctionnement R002	411 604,25

1.4. Vote des taux des 4 taxes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'Etat de notification des taux d'imposition de l'année 2016 des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après étude et selon les nouvelles dispositions,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,
APPLIQUE les taux des taxes pour :

- T.H. (Taxe d'Habitation) à 12,04
- T.F.B. (Taxe Foncière Bâti) à 9,46
- T.F.N.B. (Taxe Foncière Non Bâti) à 44,70
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) à.. 14,17

1.5. Vote des Budgets Primitifs 2016

1.5.1. Budget Primitif 2016 – Budget Commune

Sur rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOPTÉ par nature pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2016 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement pour un total de 567 804,25 € en dépenses et en recettes,

En section d'investissement pour un total de 165 656,09 € en dépenses et en recettes

Soit pour un montant total du Budget Communal de 733 460,34 €.

ADOPTÉ le tableau des effectifs du personnel annexé au Budget Primitif 2016.

ADOPTÉ le montant des subventions annexé au Budget Primitif 2016 comme suit :

- As Aide à Domicile en Milieu Rural 400 €
- As Jeunes Sapeurs-Pompiers 80 €
- As Sport et Culturelle Cléry 1 200 €
- Prévention Routière 50 €
- As Mouvement Vie Libre 30 €
- C.F.F.R. 1 500 €
- Resto du Cœur 150 €

VU la présidence de Monsieur Jérôme GUERIN au C.F.F.R., de Monsieur Georges VIALON, membre du Bureau au C.F.F.R., ils n'ont pas participé au vote de cette subvention.

2. Dossier sans débat

2.1. Cartes de transports scolaires 2016

CONSIDERANT le coût des abonnements pour les familles,

CONSIDERANT que la Commune renouvelle son contrat de Tiers Payant Scolaire avec l'Agence IMAGINE R pour gérer les abonnements avec prise en charge d'un montant fixe dont le choix n° 3, sera retenu.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité, DECIDE de maintenir la participation de la Commune à hauteur de :

- 40 € pour la Carte Scolaire Bus Lignes Régulières (C.S.B.)
- 65 € pour la carte IMAGINE R pour 2 zones (4-5 zones) Collégiens et Lycéens.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Imagine R Tiers Payant Scolaire n° 16171 pour l'année 2016-2017, **PRECISE** que tous les dossiers d'abonnement devront être impérativement validés par Monsieur le Maire avant leur dépôt auprès de Tim Bus et de l'agence Imagine'R.

2.2. Modification simplifiée des statuts du Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNR)

Monsieur le Maire indique qu'en date du 9 novembre 2015, le PNR approuvait la modification de ses statuts.

En date du 13 janvier 2016, le PNR demandait à la commune d'émettre un avis sur celle-ci.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

EMET un avis favorable quant aux modifications des articles 1-2-3-4-5-6 et 9 des statuts du PNR.

3. Questions diverses

Formulées par Monsieur le Maire :

Réserve Parlementaire pour l'achat d'un tracteur-tondeuse : Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur (section des subventions) de la demande reçue le 04 mars dernier. Sans demande complémentaire de leur part dans un délai de 2 mois, l'achat peut être envisagé. La notification d'attribution sera envoyée par la Préfecture du Val d'Oise.

Ordures ménagères sur la voie publique : Devant l'incivilité de certains habitants, une nouvelle communication va être distribuée dans les boîtes aux lettres sur les règles d'hygiène et imposant à chaque foyer de se doter d'un conteneur à ordures ménagères. Le dépôt sur la voie publique de sacs poubelles ne sera plus toléré. Un arrêté municipal pourrait être pris si la situation perdure.

Demandes de subventions par des associations hors commune : Plusieurs demandes sont arrivées en mairie. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur position face à ces nouvelles sollicitations. Après concertation, il est décidé que les demandes ne peuvent être honorées.

Spectacle de Noël 2016 : le spectacle se déroulera le dimanche 11 décembre 2016 et aura pour titre « A la recherche du pôle Nord ». En complément du spectacle de fin d'année, une projection de film pourrait être envisagée dans l'année.

Travaux éventuels à prévoir : restaurer le mur de soutien des rosiers dans la rue de la Fontaine d'Ascot, réparation du mur de séparation entre l'atelier communal et la propriété de Mme Jorge, nettoyage du mur de soubassement de l'école et rebouchage des trous dans la cour de l'école.

Columbarium : le PNR demande que les monuments soient édifiés en pierres du Vexin pour l'obtention de la subvention.

Formulée par Delphine ZECCA :

Aspirateur multifonctions pour l'entretien de l'école et de la salle polyvalente : Démonstration du produit ce jour. Il pourrait répondre aux besoins mais afin d'en être certain, il est demandé que l'aspirateur soit présenté au personnel en charge de l'entretien de la salle et de l'école et prêté pour un essai.

Formulée par Flore QUILLET-JACQUOT :

Passage sous le pont d'accès aux piétons entre la commune et Le Tillay : Par temps de pluie, le dessous du pont est inondé et est donc impraticable. La solution d'une passerelle suspendue est évoquée. Il est demandé de s'assurer du taux de fréquentation important par les piétons de ce passage et de faire faire un devis pour cette passerelle surélevée pour disposer d'une estimation des coûts.

Informations formulées par Jérôme GUERIN :

Centre de Loisirs Camps César pour juillet 2016 : les dossiers d'inscriptions sont sur le site internet. Une communication pourrait être faite dans les boîtes aux lettres.

Jeux Intervillages : Ils se dérouleront le 4 juin 2016 à Seraincourt.

Partenariat avec le Théâtre de l'Usine : réduction de 50 % sur le prix des billets pour les habitants. La CCVC subventionne 5 manifestations culturelles (avec le Théâtre de l'Usine) par an à hauteur de 500 €. Une animation conjointe avec 2 ou 3 villages voisins pourrait être envisagée.

La séance est levée à 22h45.

Georges VIALON
Secrétaire de Séance



Jacques BEAUGRAND
Maire de CLERY EN VEXIN

